Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Isle-sur-la-Sorgue : modifications de circulation et de stationnement pour la Féérie nautique



Le traditionnel événement de la Féérie nautique aura lieu les dimanche 30 et lundi 31 juillet à 21h sur le quai Rouget de Lisle pour un spectacle sur la Sorgue. Les festivités débuteront le samedi 29 juillet de 18h à 20h avec un défilé à pied des personnages en centre-ville.

Le défilé partira du Parc Gautier vers le cours Anatole France, l'avenue Libération, l'esplanade Robert Vasse, la rue de la République, les places F. Buisson et R. Goudard, le quai Jean Jaurès, de nouveau la rue de la République, la place de la Liberté, la rue Carnot, le quai Rouget de Lisle, le pont Benoît, pour revenir sur le cours Anatole France et au Parc Gautier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Modifications de circulation et de stationnement

La circulation sera interdite :

- Avenue Libération les dimanche 30 et lundi 31 juillet, de 18h à 2h ainsi que le mardi 1er août de 2h à 7h
- Avenue des Quatre Otages les dimanche 30 et lundi 31 juillet de 18h à 2h
- Quai Rouget de Lisle du samedi 29 juillet à 23h au mardi 1er août à 6h
- Rue Lirette, rue du Docteur Saurel, Pont Julian du dimanche 30 juillet à 18h au mardi 1er août à 2h

La circulation sera ralentie lors du défilé le samedi 29 juillet de 18h à 20h :

- Cours Anatole France, au niveau de la sortie du Parc Gautier.
- Avenue de la Libération
- Esplanade Robert Vasse
- Pont Gambetta
- Rue de la République
- Place Ferdinand Buisson
- Place Rose Goudard
- Quai Jean Jaurès
- Rue de la République
- Place de la Liberté
- Pue Carnot
- Place Emile Char
- Quai Rouget de Lisle
- Pont Benoit
- Cours Anatole France

Le stationnement sera interdit :

- Parking de la gare, uniquement sur sa partie centrale, du samedi 29 juillet à 8h au dimanche 30 juillet à 2h, ainsi que du lundi 31 juillet à 14h au mardi 1er août à 8h
- Avenue de la Libération du lundi 24 juillet à 6h au mardi 1er août à 20h
- Quai Rouget de Lisle du vendredi 28 juillet à 6h au mardi 1er août à 20h
- Parking du parc Gautier le samedi 29 juillet de 7h à minuit. Le parking est réservé aux véhicules de secours.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Avignon accentue la vidéo-verbalisation



Cécile Helle, maire d'Avignon l'avait annoncé il y a quelques semaines lors de son bilan de mi-mandat : la Ville allait notamment moderniser son parc de vidéo-surveillance. Objectif : lutter contre la délinquance et les incivilités mais aussi faciliter la vidéo-verbalisation.
Pour cela, outre les caméras fixes de vidéo-surveillance déjà installée ou à venir, la cité des papes vient d'équiper l'un de ses véhicule électrique afin qu'il puisse réaliser des contrôles mobiles comme le font désormais Lyon et Villeurbanne depuis le mois d'avril dernier.
Ce dispositif de Lecture automatique de plaques d'immatriculation (Lapi) est embarqué sur une Renault Zoé du service des ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) de la commune d'Avignon (voir photo ci-dessus).
« Ce système de contrôle de stationnement payant avec émission de forfait de post-stationnement (FPS) en situation embarquée et délocalisée » permettra dorénavant de constater les infractions et de procéder à l'envoi, si nécessaire, d'une contravention au domicile des contrevenants.

Tolérance zéro
Ce nouvel outil mobile de contrôle s'inscrit dans la même logique que la pose annoncée de pièges

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

photographiques afin de verbaliser les contrevenants en matière de propreté.
« La Ville peut beaucoup, le Grand Avignon peut beaucoup, mais il faut aussi que le citoyen fasse des efforts, expliquait Cécile Helle. Il y a aura une tolérance zéro en ce qui concerne les dépôts sauvages et le non-respect des consignes de ramassages des poubelles. »

Renforcement de la Police municipale
Par ailleurs, si la commune s'est félicitée de l'annonce récente de nouveaux renforts de police nationale en Vaucluse dont Avignon va bénéficier, la Ville a aussi annoncé il y a peu qu'elle allait renouveler l'armement de sa police municipale (PM) ainsi qu'une partie de sa flotte de véhicules.
« Nous allons aussi procéder à des recrutements afin de pouvoir intervenir la nuit, annonce aussi la maire de la cité des papes. Nous allons également moderniser notre parc de vidéo-surveillance et réorganiser les locaux de la police municipale à Montfavet notamment. Par ailleurs, nous allons créer un poste en commun pour la PM et la police nationale. »

L.G.

Parking-relais d'Agroparc : Agilis à la manœuvre pour le Grand Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



C’est Agilis, filiale nationale basée au Thor du groupe NGE spécialisée dans les équipements de la route, qui a participé à la réalisation du chantier multimétiers du nouveau parking relais végétalisé d’Agroparc à Avignon dont l’inauguration a eu lieu vendredi 26 mai dernier.

« Le Grand Avignon a mis en place un Plan de déplacements urbains (PDU) visant la neutralité carbone à l’horizon 2050, explique l’entreprise basée au Thor. Aujourd’hui, 4 parkings relais soit 3 550 places de stationnement et 8 lignes de bus sont déjà à disposition sur le territoire du Grand Avignon. A ceux déjà existants vient donc s’ajouter celui situé à Agroparc disposant de 320 places de parkings. Ce nouveau parking-relais permet d’augmenter la capacité d’accueil pour des événements du Parc des expositions d’Avignon situé en face du parking et d’inciter aussi les festivaliers qui viennent au festival d’Avignon de laisser leur voiture pour rejoindre en transports en commun le centre-ville. »

Insertion sociale et développement durable

Pour ce chantier débuté au mois d’octobre 2022 Agilis, mandataire du lot 2, est intervenu afin de réaliser les marquages au sol (places de parking, lignes de peinture rétroréfléchissantes, lignes blanches, pictogrammes…), la signalisation verticale (panneaux et balises) ainsi que la pose de mobiliers urbains (barrières, bornes, brises-vue, panneaux d’affichage, consignes à vélo, local pour les chauffeurs équipés de toilettes…).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Un chantier pour lequel Agilis, qui compte 560 salariés en France pour un chiffre d'affaires de 120M€, a intégré des critères d'insertion sociale (personnes handicapées et en voie d'exclusion) ainsi que de développement durable (tri des déchets effectués sur chantier). Des dispositifs ont également été mis en place pour limiter les nuisances sonores et la pollution visuelle durant les travaux pilotés notamment par Lucas Coste (chef de secteur de l'agence Agilis Vaucluse) et Roland Montagut (conducteur de travaux).

Proposer une alternative au tout-voiture et limiter les émissions de gaz à effet de serre
« La mise en place de ces parkings-relais sont des alternatives à la voiture en centre-ville, poursuit Agilis. En effet, ce dernier vient compléter l'offre existante, optimiser l'utilisation des transports en commun et ainsi
réduire la circulation automobile afin de décongestionner le centre-ville. La volonté finale est également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. »

L.G.

Isle-sur-la-Sorgue : les élus excédés par les installations intempestives des gens du voyage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue déplore une nouvelle occupation illicite de caravanes de gens du voyage. Le maire leur demande de se rendre sur l'aire de grand passage spécialement conçu.

Cette installation sur le stade de rugby du quartier des Névons, depuis le dimanche 4 juin, fait suite au départ, la veille, d'un autre groupe de gens du voyage du centre de loisirs St-Jean où les caravanes étaient installées sans autorisation depuis plusieurs jours. Une situation qui se répète d'année en année, selon les élus de la commune.

A chaque installation, le constat est le même pour le maire de la ville Pierre Gonzalvez : détériorations, branchements aux réseaux d'eau et d'électricité, dégradations de pelouse, problèmes de salubrité, empêchement des activités associatives sur des équipements qui leur sont réservés, etc. En 2022, l'installation des gens du voyage sur les stades St-Gervais et St-Jean a induit près de 65 000 € de charges pour la ville.

Cette situation est d'autant plus déplorable selon le maire puisqu'une aire de grand passage, spécialement pensée pour ce type d'installations massives et éphémères, existe désormais à Bonpas. Les gens du voyage refusent cependant de s'y rendre car il manque selon eux des toilettes et de l'eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Lire également – « Vaucluse : l'épineuse question des gens du voyage »

A l'instar des installations précédentes, le maire Pierre Gonzalvez saisit de nouveau la Préfecture de Vaucluse pour procéder à une évacuation dans les meilleurs délais. Pour rappel, Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental du Vaucluse ont présidé deux commissions consultatives à ce sujet cette année. L'objectif : prendre en compte les besoins de cette communauté et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Pour l'heure, les gens du voyage de l'Isle-sur-la-Sorgue ont indiqué quitter les lieux ce dimanche.

Isle-sur-la-Sorgue : le stationnement au partage des eaux devient payant



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

À partir du 3 juillet prochain et désormais durant chaque période estivale, le stationnement sur les parkings du partage des eaux et 'Camin di Gaffo', qui était jusqu'à présent gratuit, sera payant. Cette mesure a été décidée pour éviter la surfréquentation du site, qui a obtenu des taux records les trois précédentes années. L'objectif est d'apaiser et de fluidifier cet espace public que se partagent les riverains, les visiteurs, les promeneurs et les pêcheurs.

Le parking du partage des eaux

Accessible par l'avenue Voltaire Garcin et doté de 40 places, le parking du partage des eaux est actuellement en train de subir des travaux de réaménagement afin d'être transformé en parking fermé pour les périodes estivales. Des barrière d'entrée et sortie, des bordures, des passages pour piétons, une borne de paiement et des caméras de lecture de plaques d'immatriculation seront installés. Les travaux, qui ont débuté le 2 mai dernier, devraient durer trois semaines. En attendant, il est inaccessible, mis à part la poche de stationnement située au fond du parking, quelques mètres avant le début de l'avenue du partage des eaux.

Les caméras de lecture de plaques d'immatriculation vont permettre un paiement dématérialisé. Aucun ticket ne sera délivré à l'entrée du parking. Avant de le quitter, il faudra inscrire votre plaque d'immatriculation à la borne de paiement afin de procéder au règlement. La barrière se lèvera automatiquement après lecture de votre plaque d'immatriculation une fois le paiement effectué. Le parking sera gratuit de 6h à 10h, il coûtera 0,70€ les 15 minutes de 10h à 12h, 1€ de 12h à 14h30, 0,70€ les 15 minutes 14h30 à 19h30, 1€ de 19h à 22h30, et 0,70€ les 15 minutes 22h à 6h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Le parking 'Camin di Gaffo'

Situé entre l'avenue Voltaire Garcin et l'avenue du partage des eaux, le parking 'Camin di Gaffo' aura quant à lui un système d'horodateur et l'application du forfait post-stationnement en cas de non-paiement ou de dépassement. Vous devrez donc anticiper votre durée de stationnement afin de l'indiquer, avec votre plaque d'immatriculation, sur l'horodateur et de le régler dès votre arrivée au parking. Il est également possible de gérer et payer son stationnement via l'application mobile Flowbird qui géolocalise votre véhicule. Il est possible de payer un complément sur l'horodateur ou sur l'application si vous souhaitez stationner plus longtemps.

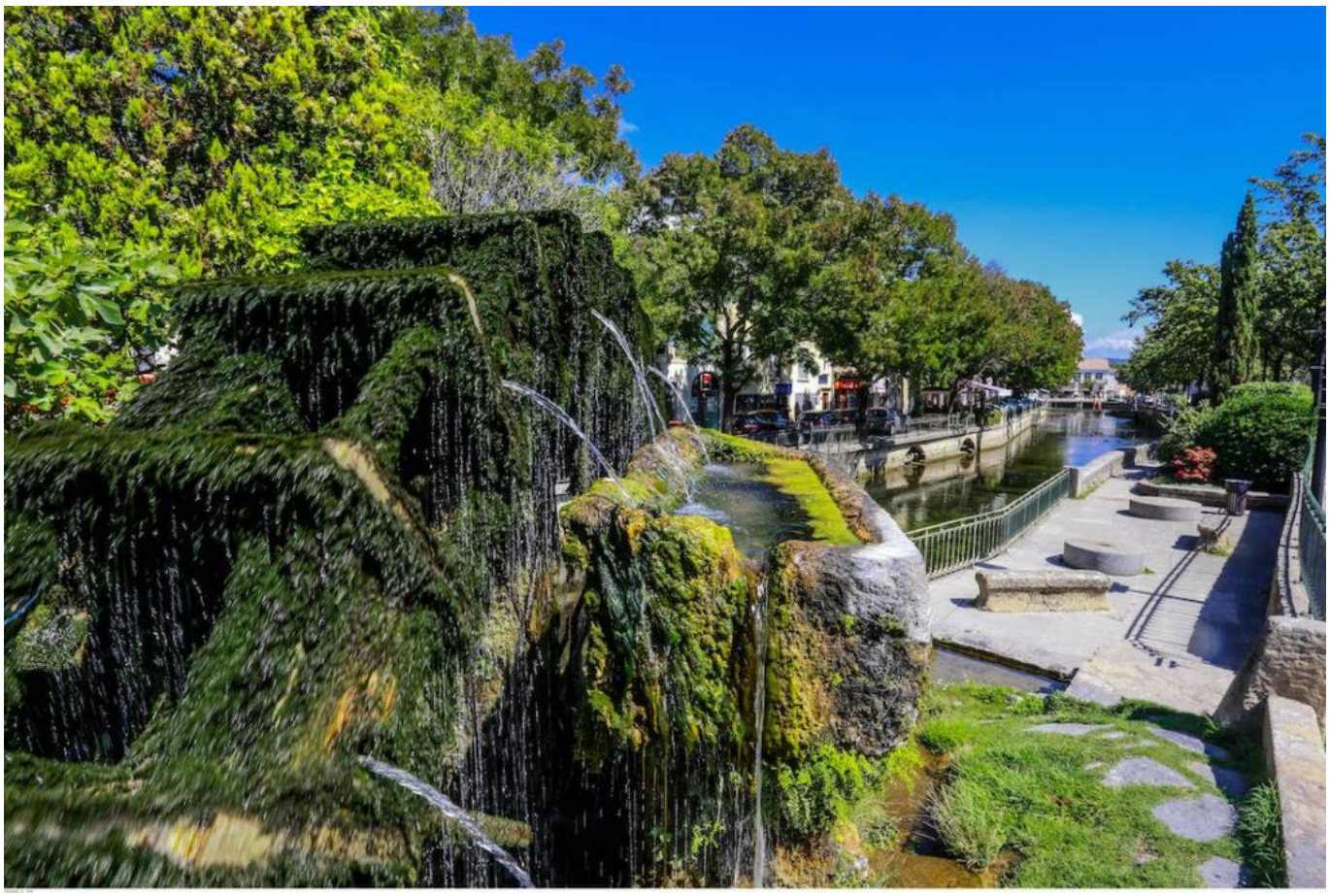
Les tarifs de stationnement seront les mêmes que pour le parking du partage des eaux. Pour les automobilistes ayant stationné sans payer ou ayant dépassé le temps imparti, le forfait de post-stationnement s'élèvera à 40€.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Isle-sur-la-Sorgue : piétonnisation du centre-ville



Comme chaque année lorsque les beaux jours du printemps pointent le bout de leur nez, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue décide de piétonniser son centre-ville.

Dès ce vendredi 21 avril, et jusqu'au dimanche 18 juin, il est interdit de circuler et de stationner dans les rues Dr Tallet et République, sur les quais Jean Jaurès et Rouget de Lisle, et sur le Pont Gambetta les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit et les dimanches de 15h à minuit. Du lundi 19 juin au dimanche 27 août, il sera interdit d'y circuler et d'y stationner tous les jours de 11h à minuit. Même chose du lundi 28 août au dimanche 29 octobre les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, les dimanches de 15h à minuit. La Rue Carnot, elle aussi, est désormais interdite à la circulation et au stationnement, tous les jours de 19h30 à minuit, et ce, jusqu'au dimanche 29 octobre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Les riverains disposant de garages seront autorisés à accéder à toute heure, sous réserve de s'être identifiés en présentant un justificatif auprès des services de la Direction Prévention Sécurité. Ils doivent donc faire une demande par mail à l'adresse dps.administration@islesurlasorgue.fr et y joindre un bail pour les locataires ou un titre de propriété pour les propriétaires, une pièce d'identité, et la carte grise du véhicule.

V.A.

Vaucluse, L'épineuse question des gens du voyage



Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ont présidé une des deux commissions consultatives annuelles des Gens du voyage. Objectif ? Prendre en compte leurs besoins et les impliquer dans le suivi des politiques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Cette Commission a été l'objet d'un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 – 2027.

Qui siège à ces commissions ?
Les représentants des associations représentatives des gens du voyage, des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la MSA (Mutualité sociale agricole).

Le Vaucluse dispose de 12 aires d'accueil
dont le stationnement est limité à trois mois et d'une Aire de Grand Passage récemment créée par le Grand Avignon, à Bompas, en face du marché aux puces du samedi matin. A ce propos La préfète a rappelé que «Tout grand passage qui ne se serait pas déclaré pour utiliser l'aire, contreviendrait à la réglementation en vigueur et ne serait pas toléré. La représentante de l'Etat a également invité les collectivités à s'emparer du nouvel équipement qui correspond le mieux au récent phénomène de sédentarisation des gens du voyage : le terrain familial locatif. »



DR (Archives)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Le terrain familial locatif

Installés dans des zones constructibles, les terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de résidences mobiles à côté de bâtiments en dur. Ils sont destinés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le cas échéant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Les nouvelles règles s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2026 pour la création et l'équipement des emplacements.

Un nouvel outil de gouvernance

Un nouvel outil de gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage va être créé. Trois groupes de travail vont être créés pour évaluer la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil ; les problématiques de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage ; leur accompagnement dans l'accès au droit, à la citoyenneté et à l'autonomie.

MH



Stade Saint-Jean Isle-sur-la-Sorgue, image d'archives

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Le Vaucluse 21e département le plus cher de France pour le stationnement des entreprises



Selon le dernier baromètre de Zenpark, spécialiste de la location de places de stationnement, le Vaucluse serait le 21e département le plus cher de France pour le stationnement des entreprises.

Ainsi avec un coût annuel estimé de 202 343€ pour 100 places ou 149 734€ pour 74 places, le Vaucluse apparaît en 4e position régionale derrière, les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Dans le grand Sud, notre département affiche un montant de charges quasi-identique à l'Hérault mais significativement supérieur à ceux des départements limitrophes (voir tableau ci-dessous).

Au niveau national, sur les 61 départements dans lesquels Zenpark a pu recueillir des données, c'est à Paris que les places sont les plus chers (643 807€ de charges annuelles pour 100 places). Sans surprise, la capitale devance très largement les Hauts-de-Seine (380 057€). Arrivent ensuite la Corse-du-Sud (345 307€), le Val-de-Marne (258 807€), les Alpes-Maritimes (252 343€), la Seine-Saint-Denis (243 807€), la Haute-Savoie (237 565€), le Var (236 093€), les Pyrénées-Atlantiques (228 460€) et enfin le Rhône

(225 065€) qui clôture ce top 10.

Classement	Département	Charges totales annuelles pour 100 places	Charges totales annuelles pour 74 places
5	Alpes-Maritimes	252 343€	186 734€
8	Var	236 093€	174 709€
12	Bouches-du-Rhône	218 593€	161 759€
21	**Vaucluse**	**202 343€**	**149 734€**
23	Hérault	201 229€	148 910€
25	Alpes-de-Haute-Provence	201 093€	148 809€
40	Drôme	190 065€	140 648€
41	Gard	187 479€	138 735€
54	Ardèche	178 815€	132 323€

© Zenpark

Des prix qui ne cessent de croître

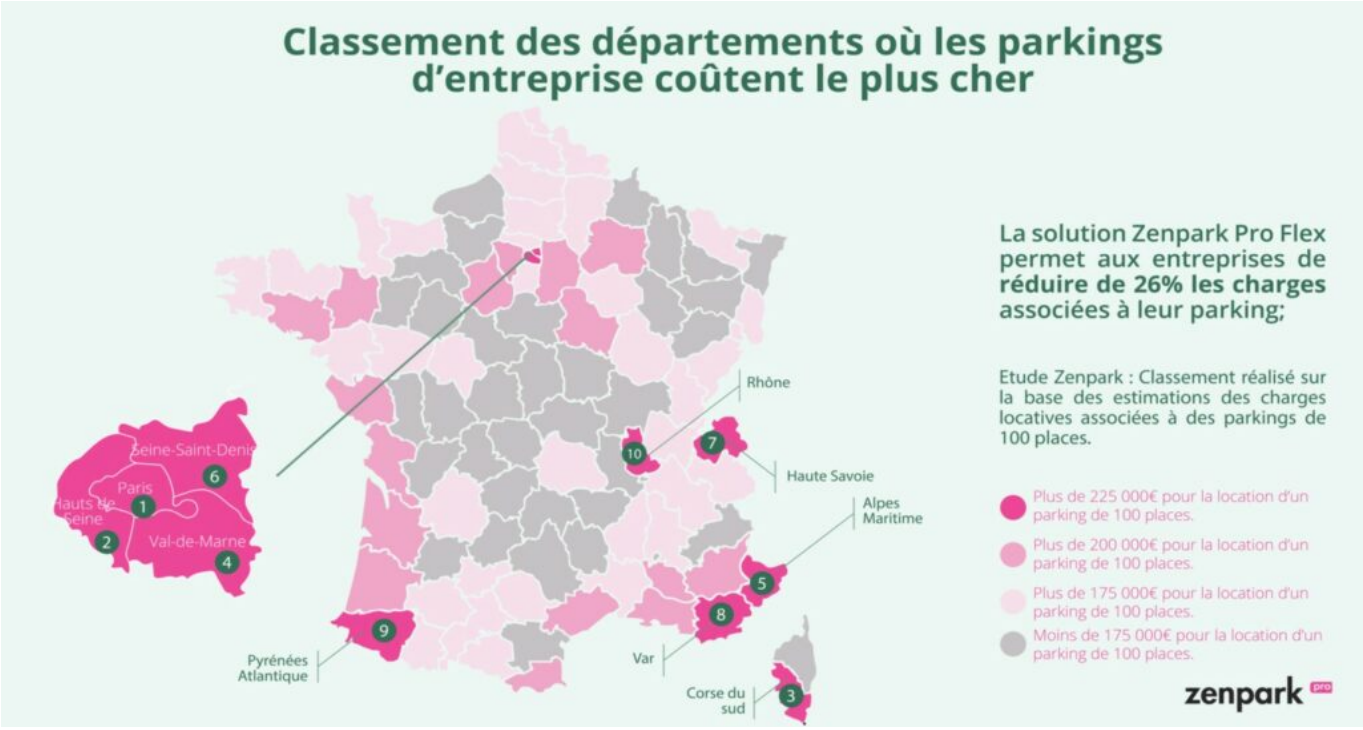
« Le prix du stationnement ne cesse de croître en France, à mesure que les places en voiries s'engorgent, explique Zenpark qui a aussi développé Zenpark pro, une solution de stationnement pour les professionnels. Ainsi, pour les entreprises, la gestion d'un parking représente un investissement financier de plus en plus considérable. Pour autant, cela reste un atout d'attractivité et de bien-être salarié nécessaire et différenciant pour attirer les talents. »

> « La garantie de trouver une place de stationnement gratuite à proximité de son bureau participe donc fortement au bien-être des salariés. »

« En effet, poursuit l'étude de Zenpark, selon l'Insee, 77% des salariés en France utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail, pour une distance comprise entre 5 et 15 kilomètres, et 85% entre 25 et 30 kilomètres, alors même que rien ne contraint les entreprises à mettre à disposition des places de parking pour les salariés. La garantie de trouver une place de stationnement gratuite à proximité de son bureau participe donc fortement au bien-être des salariés. Cet avantage salarial est souvent débattu à l'occasion des négociations annuelles obligatoires. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Optimisation des emplacements de stationnement

« Afin de limiter le budget associé à la gestion locative, les entreprises peuvent réduire le nombre de places de leur parking en les partageant plus efficacement entre les salariés, assure les équipes de Zenpark. Il existe en effet des solutions logicielles de mutualisation des places qui permettent de diminuer le nombre de places à louer, tout en garantissant une place à chaque salarié. »

Pour cela, il est ainsi possible de transformer un parking d'entreprise en parking collaboratif pour réduire les coûts.

« Une solution de parking collaboratif telle que Flex permet de réaliser des économies financières en limitant le nombre de places de stationnement, poursuivent les auteurs du baromètre. Grâce à des outils digitaux adaptés et simples d'utilisation, Flex permet de piloter un parking d'entreprise en toute simplicité, d'optimiser l'usage des places de stationnement, et de simplifier l'accès à tous les collaborateurs de l'entreprise. Concrètement, les salariés réservent leur place depuis leur ordinateur ou leur smartphone, puis ils ouvrent l'accès au parking via une application mobile, un badge, un digicode, ou encore leur plaque d'immatriculation. Depuis son espace en ligne, le gestionnaire du parking accède à la liste des utilisateurs, des places disponibles et occupées en temps réel, des données d'occupation, et gère les accès des salariés en un clic. »

En mutualisant plus efficacement ses places, une entreprise de 100 salariés où chaque salarié dispose d'une place de stationnement pourrait économiser 26 places et donc proposer non plus 100 places, mais 74, soit une économie de 26% en moyenne. Une place de stationnement pouvant ainsi être utilisée par 1,3 salariés.

Méthodologie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Pour établir ce classement, Zenpark a établi une étude macro sur les coûts de possession d'un parking d'entreprise à la location. Cette estimation s'appuie sur :

- Les charges locatives estimées à partir des annonces publiées sur les principaux sites de diffusion, entre septembre 2021 et août 2022. Ils correspondent aux prix affichés avant toute négociation et transaction et peuvent différer des valeurs de marché. Elles prennent en compte le coût de location, ainsi que les charges de copropriété associées.
- Les coûts moyens d'assurance d'après une étude du comparateur en ligne Ooreka (anciennement comprendrechoisir.com) datant de 2019.
- La Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui correspond à l'impôt local dû par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée.

La base d'imposition à la CFE est constituée par la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle. Ces biens doivent être à la disposition de l'entreprise pour être compris dans la base d'imposition à la CFE : c'est le cas lorsque l'entreprise est propriétaire de ces biens ou locataire (sauf exceptions).

L.G.

Flowbird : l'application qui facilite vos stationnements sur Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026



Avignon se dote d'une nouvelle application, Flowbird, dont l'objectif est de simplifier le règlement du stationnement des automobilistes de la ville.

Avec la mise en place du service Flowbird, Avignon se dote d'un nouvel outil pour simplifier le règlement du stationnement des Avignonnais et des visiteurs. Avec cette application, plus besoin de monnaie ou de carte bancaire pour payer son stationnement, le règlement s'effectue depuis son smartphone.

Outre le paiement du stationnement, l'application propose de nombreuses fonctionnalités telles que :

- un système de géolocalisation qui permet d'identifier et confirmer la zone et le tarif associés au stationnement ;
- une possibilité d'étendre son ticket ou de le stopper afin de ne payer que le temps réellement utilisé ;
- un service d'alerte avant l'expiration du titre en cours ;
- un service de guidage piéton pour retourner à la zone de stationnement du véhicule ;

Ce nouveau service vient en complétement de Pay by Phone, toujours actif et fonctionnel, permettant à chacun de choisir sa solution de règlement de son stationnement.

Application disponible sur IOS et Android.

J.R.